

## MOHAMED DAMAK, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE TIME UNIVERSITE

# Economie du savoir et création d'entreprise, un cadre idéal pour le développement de l'essaimage

Il est indispensable de renforcer le principe de décloisonnement entre l'autorité de tutelle du savoir, à savoir le ministère de l'Enseignement supérieur, et celle du savoir-faire, c'est-à-dire de la formation continue qui, elle, relève du ministère de l'Education et de la Formation, ce qui signifie que nous avons deux autorités de tutelle. La formation continue constitue le relais essentiel à même de favoriser la relation avec l'économie du savoir.

Cela implique davantage le secteur privé dans la contribution à la création du PIB, contribution qui se situe aux alentours de 55%... Bien entendu, à ce niveau, on touche, au sein de l'entreprise, à la structure de la Recherche & Développement et cette application pourrait être de l'ordre de 1% au même titre que l'Etat, et du coup, on aura 2% comme budget national pour la Recherche & Développement.

Voilà le préalable fondamental, puisqu'il va permettre de rendre féconde cette relation entre l'entreprise et l'université, mais également inciter les entreprises à séparer les structures-métier et les structures-projet; les premières étant chargées de la gestion du quotidien (administration, gestion financière, ..), alors que les secondes devraient, normalement, avoir du recul pour s'occuper de la gestion de l'investissement, donc de la Recherche & Développement, permettant ainsi d'améliorer la visibilité de l'entreprise en matière de développement, de veille technologique, de stratégie, etc.

A partir de là, il est clair que l'entreprise va s'impliquer de manière directe aux programmes de formation universitaire. Imaginons qu'on arrive à s'inscrire dans un processus de généralisation de structure-projet, autrement dit de structure Recherche & Développement au sein de l'entreprise, cela voudrait dire qu'on va disposer, dans un certain temps, d'une information spécifique qui nous indiquera, par rapport à l'ensemble du secteur économique, ce qu'il faudrait faire : dans 2-3 ans par exemple, on va avoir à réaliser une centaine de projets dans le secteur agro-alimentaire, une vingtaine dans le secteur électrique et mécanique, une cinquantaine d'autres dans tel autre secteur, etc.

*L'économie du savoir touche à tout ce qui a trait à la formation du capital humain, Recherche & Développement, communication, et il ne s'agit donc pas d'un concept figé. Il va falloir repenser le code d'incitations aux investissements, car les avantages fiscaux et financiers, pour l'enseignement privé par exemple, ne s'appliquent pas à l'investissement immatériel ; on donne des avantages uniquement pour les investissements matériels ; ce qui n'est pas le cas de la mise à niveau.*

L'information étant disponible, l'entreprise devient du coup demanderesse de projets, et elle va se diriger vers l'université laquelle va traiter des projets qui répondent à l'attente réelle de l'entreprise... A mon avis, c'est la seule manière qui permette d'établir un lien fécond entre l'entreprise et l'université et qui produise de nouveaux projets (soit investir, soit créer des filiales, soit externaliser, d'où des vecteurs de création d'entreprise).

Les jeunes diplômés n'ont pas suffisamment de visibilité pour s'engager dans un processus réussi de création d'entreprise parce qu'ils manquent d'expérience. De ce fait, il serait plus judicieux de les encadrer au sein des entreprises, pour une durée à convenir au cas par cas, afin qu'ils puissent acquérir les mécanismes d'un professionnel qui se respecte, ce qui est de nature à garantir le succès éventuel de leur projet.

La relation entre l'entreprise et l'université va permettre de produire des créateurs d'entreprises et donc d'emplois.

Il est nécessaire de mettre en place des structures tripartites sectorielles qui regrouperaient des représentants de l'UTICA, de l'université et des différents départements ministériels ; des structures qui auront pour charge le traitement de l'information, car, encore une fois, ce dont ont besoin les entreprises, c'est l'amélioration de leur visibilité qui ne peut se faire que par le traitement de l'information. Parce que la finalité ultime pour l'économie du savoir, c'est l'entreprise, elle-même qui devrait pouvoir disposer d'une structure accueillante de lancement et d'encadrement de projets, notamment une structure-projet, un concept qui mérite, à mon sens, d'être développé afin qu'il puisse gérer de façon efficace la fonction investissement et Recherche & Développement.

L'économie du savoir touche à tout ce qui a trait à la formation du capital humain, Recherche & Développement, communication, et il ne s'agit donc pas d'un concept figé. Il va falloir repenser le code d'incitations aux investissements, car les avantages fiscaux et financiers, pour l'enseignement privé par exemple, ne s'appliquent pas à l'investissement immatériel ; on donne des avantages uniquement pour les investissements matériels ; ce qui n'est pas le cas de la mise à niveau. Du coup, on se retrouve en Tunisie dans une situation où nous avons un secteur qui bénéficie d'incitations immatérielles et d'autres non.

Il serait opportun d'apporter des améliorations au code d'incitations aux investissements... D'autant plus que si la réglementation en vigueur n'est pas cohérente, il est difficile de généraliser l'intégration de l'économie du savoir au sein de l'entreprise. Je pense que la refonte de ce code est indispensable, puisqu'il constitue, d'une manière ou d'une autre, un frein à la généralisation de l'économie du savoir au sein de l'entreprise ■



**Mohamed Damak**